

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Choix de l'heure permanente Question écrite n° 15246

#### Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur la question de l'harmonisation du changement d'heure à l'échelle nationale. Alors que la très grande majorité des Français s'est prononcée, dans le cadre de la consultation en ligne lancée par la Commission européenne, en faveur du maintien de l'heure d'été, de nombreuses études montreraient le caractère bénéfique d'opter pour cette heure permanente tout au long de l'année. L'Adème estime que l'impact positif de l'heure d'été sur les émissions de gaz à effet de serre irait en augmentant à l'horizon 2030. De même, l'activité touristique et économique en tirerait des avantages non négligeables dès lors qu'en demi et pleine saison, les touristes pourraient bénéficier d'une tombée de la nuit plus tardive. Enfin, selon l'Agence wallonne pour la sécurité routière, l'heure d'été permettrait une période de luminosité plus adaptée au rythme des usages de la route et aux risques d'accident de la circulation. Au regard de ces éléments, elle souhaiterait savoir si des études d'impact ont été conduites à la demande du Gouvernement à l'issue de la consultation européenne. Elle souhaiterait également connaître la position du Gouvernement sur le choix de l'heure permanente qui pourrait être retenue au niveau national.

### Texte de la réponse

Le 12 septembre 2018, à l'occasion de son discours annuel sur l'état de l'Union, le président de la Commission européenne s'était prononcé en faveur de l'abolition du régime de changement d'heure bisannuel et une proposition législative en ce sens a été publiée en septembre 2018. Selon ce texte, chaque État membre serait amené à choisir de manière définitive son fuseau horaire, correspondant aujourd'hui aux heures d'été ou d'hiver. La proposition ne prévoit pas de coordination préalable des choix nationaux. Elle fait suite à une consultation publique lancée par la Commission européenne l'été dernier, qui avait rencontré un large écho, près de cinq millions d'Européens y ayant contribué. Ce texte a fait l'objet de l'adoption d'un rapport par le Parlement européen en avril 2019. En revanche, les négociations entre États membres au Conseil n'ont pas abouti, notamment parce que de nombreux États n'ont pas arrêté de position nationale sur cette question. De plus, le service juridique du Conseil a rendu, en juin dernier, un avis dans lequel il considère que la motivation de la proposition ne satisfait pas à l'obligation prévue à l'article 296 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il juge, en outre, que le choix du nouveau régime horaire et l'obligation faite aux États membres de choisir l'heure légale permanente ne sont pas suffisamment justifiés au regard des principes de proportionnalité et de subsidiarité. Le Gouvernement français n'a pas pris position et juge nécessaire de mener une réflexion approfondie sur les diverses implications du maintien du changement d'heure ou, au contraire, du choix permanent de l'heure d'hiver ou d'été. Certes, les études semblent démontrer que l'intérêt environnemental du changement d'heure va s'amenuisant, les gains d'efficacité énergétique réalisés depuis la mise en place de cette mesure ayant déjà largement diminué les économies d'énergie obtenues. Cependant, d'autres facteurs doivent également être pris en compte. L'étendue géographique de la France, ses nombreuses frontières et les habitudes socio-culturelles des Français ne rendent pas aisé un choix permanent entre les heures d'été et d'hiver. De plus, à l'échelle de l'Union européenne, le système actuel permet à 60 % des États membres

représentant 75 % de la population de vivre à la même heure malgré l'étendue en longitude du continent. En particulier, aucun changement de fuseau horaire n'affecte les frontières terrestres françaises. Avant de prendre une décision, le Gouvernement juge qu'il faut considérer l'ensemble des implications du maintien du changement d'heure ou, au contraire, du choix permanent de l'heure d'hiver ou d'été : rythmes de l'enfant, santé, agriculture, tourisme, sécurité routière, etc. Il importe, également, de tenir compte des impacts régionaux liés au choix de fuseau horaire qui sera effectué. Il convient, notamment, d'éviter une désynchronisation qui pourrait toucher quotidiennement jusqu'à 360 000 travailleurs frontaliers. Une consultation sur leurs choix des pays voisins de la France apparaît donc nécessaire. Le Gouvernement est, en outre, attentif à l'avis des citoyens sur cette question. Si les Français n'ont que peu participé à la consultation de la Commission européenne, toutes les enquêtes d'opinion confirment une large volonté de leur part de remettre en cause le changement d'heure, jusqu'à 82 % dans le cadre d'un sondage réalisé en septembre 2018. La consultation en ligne menée par l'Assemblée nationale qui a pris fin le 3 mars 2019, indique que 83,71 % des répondants souhaitent abandonner le changement d'heure et que 59,17 % se prononcent en faveur du maintien de l'heure d'été. Dans ces conditions, le Gouvernement juge nécessaire de mener une réflexion approfondie sur cette question.

#### Données clés

Auteur: Mme Corinne Vignon

Circonscription : Haute-Garonne (3e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 15246

Rubrique : Heure légale

Ministère interrogé : <u>Transition écologique et solidaire</u>
Ministère attributaire : <u>Transition écologique et solidaire</u>

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>18 décembre 2018</u>, page 11648 Réponse publiée au JO le : <u>29 octobre 2019</u>, page 9651